

# Les échos de Scy-Chazelles

Le bulletin d'informations de votre commune  
Novembre 2017 - n°66 - [www.mairie-scy-chazelles.fr](http://www.mairie-scy-chazelles.fr)

Valoriser notre patrimoine communal





### **03 le mot du Maire**

### **04 actualité**

- 4 Bientôt une Maison des Associations à Scy-Chazelles !
- 5 Vente, reconversion et vérité sur l'école Sous-les-Vignes
- 6 Gestion du patrimoine communal : des achats et des ventes qui s'équilibrent
- 8 La réhabilitation de l'église est terminée
- 9 La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée  
Inauguration des courts de tennis
- 10 La fibre optique internet arrive à petits pas dans notre commune
- 11 Les résultats de l'enquête
- 13 Vrai / Faux

### **14 budget finances**

- 14 Budget communal : réussir sans aucun emprunt depuis 4 ans !
- 14 Externalisation de prestations : vers une maîtrise et une réduction des dépenses

### **15 travaux**

- 15 Les travaux réalisés dans la commune
- 17 Les anciens logements communaux ont fait peau neuve

### **18 jeunesse et loisirs**

- 18 Diaporama
- 21 Bibliothèque : InsoLivres, café littéraire, Mosel'Lire
- 23 Un retour à la semaine de 4 jours pour nos écoles dès la rentrée 2017
- 24 Animations estivales
- 26 Les fêtes de septembre
- 27 Notre école primaire s'équipe de vidéoprojecteurs interactifs

### **28 infos pratiques**

- 28 Les numéros utiles
- 28 Le carnet



Sauf indications, les photos sont la propriété de la Commune de Scy-Chazelles. Les articles rédigés n'engagent que leurs auteurs. Les informations des associations sont publiées à titre gratuit, la rédaction se réserve le droit de remettre en forme et de condenser si nécessaire les textes soumis.

Directeur de la publication : Frédéric NAVROT - Responsable de la publication : Yannick GROUTSCH

Mise en page & Tirage (1500 exemplaires) : Imprimerie associative Co.J.Fa Metz 03 87 69 04 90 - info@cojfa.net

### *Sigéo-castelloises, Sigéo-castellois, chers amis,*

Cette édition des Echos est volontairement orientée vers la gestion et la valorisation du patrimoine communal. Pourquoi ? Parce que je constate un manque d'information des habitants, voire une volonté de désinformation de la part de certains malveillants, ce qui reflète une méconnaissance du travail de fond mené par la municipalité.

Outre les explications que vous trouverez dans les différents articles, vous pourrez mesurer la réalité de notre action municipale sur ces sujets. L'achat par la commune des locaux du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle situés rue Jeanne d'Arc, au prix de 996 000 € et sans aucun emprunt, pour y réaliser une Maison des Associations, est un exemple concret de valorisation de notre patrimoine.

Quant aux transactions réalisées depuis près de trois ans, je vous invite à lire attentivement l'article spécifique qui en relate le nombre, les montants et les enseignements à en tirer. Une nouvelle fois, la confrontation entre les informations qui circulent et la réalité des faits ne laissent aucune place au doute !

Mais valoriser le patrimoine communal ne se limite pas à acheter ou vendre. La réhabilitation particulièrement qualitative de l'église St Rémi, l'extension du périscolaire pour davantage de confort pour nos enfants et le personnel encadrant, ou encore la réalisation de nouveaux parkings publics paysagers et gratuits, en cœur de village, sont autant d'exemples de valorisation de notre patrimoine.

Et tout cela, sans aucun emprunt depuis près de quatre ans ! Au contraire, nous réduisons même l'endettement de la commune ! Au début du mandat, il s'élevait à 1 182 124 €, soit une dette de 423 € par habitant. Trois ans après, il s'élève à 761 647 €, soit une dette de 270 € par habitant. A titre comparatif, la dette moyenne par habitant pour une commune de notre taille en France s'élève à environ 733 €. Notre effort budgétaire pour désendetter la commune est donc exceptionnel, jamais une municipalité précédente n'a réussi à le réduire de plus de 400 000 € en trois ans.

Pour autant, nous devons faire face à des dépenses inutiles dont nous nous passerions bien. Près de 40 000 €, c'est le montant des dépenses engagées pour assurer la défense des intérêts de la commune dans les différents recours menés par quelques habitants dont certains habitués depuis près de trois ans. Outre le temps et l'énergie consacrés, ces recours impactent de manière significative les finances communales. Ce montant équivaut au budget alloué à l'ensemble de nos associations pour trois années ! Ou encore au budget consacré, pour plus de six ans, au CCAS pour aider les plus démunis de la commune ! Alors, dans quel but ces recours ? S'opposer à des projets ou des décisions municipales. Certes c'est un droit, mais ces recours systématiques coûtent bien cher à la commune et donc aux Sigéo-castellois, qui préféreraient sans doute que cet argent public soit utilisé à d'autres fins...

A la lecture de ce bulletin, vous pourrez apprécier les premiers effets mesurables de notre politique privilégiant la préservation mais aussi la valorisation de notre cadre de vie, avec comme objectif prioritaire la maîtrise des finances communales.

Je vous souhaite d'aborder en toute sérénité la période hivernale et les prochaines fêtes de fin d'année.



Votre Maire, Frédéric NAVROT

# Bientôt une Maison des Associations à Scy-Chazelles !

Les associations communales sont toutes d'accord, elles disposent de deux belles et grandes salles pour leurs activités (Espace Liberté et salle de l'Esplanade), mais elles manquent de petites salles, d'espaces de stockage ou de rangement, et aussi d'espace de convivialité pour se retrouver et échanger dans un lieu personnalisé type « tisanerie ». Avec la récente acquisition des locaux du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle) situés rue Jeanne d'Arc, ce n'est désormais plus un rêve ni une promesse électorale, le projet de Maison des Associations verra bien le jour.

## Un réel besoin exprimé par les associations.

Il y a 4 ans déjà, pendant la période électorale, de nombreuses associations avaient manifesté leur souhait de disposer de salles plus adaptées à des activités de petits groupes, ainsi que de lieux de stockage et de rangement. Nous avons promis que nous y travaillerions, même si ce n'était pas prioritaire dans notre programme. Par suite, lors des différentes réunions organisées avec l'ensemble des Présidents d'associations, ce sujet récurrent revenait tout naturellement comme une priorité. Plusieurs pistes ont été explorées : une construction neuve à côté du parking de l'école Arc-en-Ciel, l'achat de l'ancienne maison du directeur de la Maison de l'Enfance à côté du musée Schuman, ou encore la réhabilitation de l'ancienne école Sous-les-Vignes. Jusqu'à fin 2016, où une opportunité exceptionnelle s'est présentée à nous...

## Une opportunité à saisir.

Fin 2016, alors que les travaux du projet de réhabilitation de l'ancienne école Sous-les-Vignes se chiffraient à près de 1,1 million d'euros, la perspective d'une vente du CAUE en 2017 était annoncée en assemblée générale de ce dernier. Un bien d'exception, comportant un bâtiment de près de 600 m<sup>2</sup> entièrement rénové aux normes énergétique et PMR, une dépendance (ancienne « cuverie ») de près de 400 m<sup>2</sup>, un parking de plus de 30 places, le tout dans un parc de 32 ares.

## Un achat au montant non négligeable, mais à très bon prix et sans endettement pour la commune !

La commune a toujours la possibilité de préempter sur une vente, quelle qu'elle soit, pour un projet communal. Le droit de préemption s'applique par ailleurs sur la base de l'estimation des Domaines, qui était de 996 000 € pour l'ensemble de ce bien. Le CAUE en a été informé, et c'est une vente amiable qui s'est discutée plutôt qu'une vente après préemption. Certes, l'acquisition initiale et les travaux de réhabilitation réalisés par le CAUE étaient très nettement supérieurs à l'estimation faite par les Domaines en 2017 (près du double !) mais c'est sur la base de cette dernière que la vente s'est réalisée.

Quant au plan de financement, le Département a accordé une subvention de 300 000 €. Il revient donc à la commune à ne financer que les 696 000 € restants. La vente d'un terrain, des garages de la Batterie et de l'ancienne école Sous-les-Vignes permettant ainsi de financer sans aucun emprunt ce bien qui entre désormais dans le patrimoine communal, et le valorise de manière tout-à-fait remarquable.

Il s'agit donc bien d'une opportunité exceptionnelle qu'a saisie la municipalité, tant sur le plan patrimonial que financier, tout en apportant une réponse à un véritable besoin de notre tissu associatif.

## A présent, passer du rêve à la réalité...

Les associations et le Conseil de Fabrique, qui y seront logés, le savent et sont ravis. Ce n'est plus un rêve mais une réalité. Les prochaines semaines seront donc consacrées à finaliser leurs besoins et les usages des locaux, organiser le mode de mise à disposition et d'utilisation par les associations, et bien entendu trouver un nom à cette Maison des Associations...

Frédéric NAVROT



Photos 1 et 3- Bâtiment du CAUE et son parc. Photo 2- Signature de l'acte d'achat du 18/09/2017, en présence de la Présidente du CAUE et des Conseillers Départementaux.



## Vente, reconversion et vérité sur l'école Sous-les-Vignes

C'est sans doute l'un des dossiers qui a fait couler le plus d'encre à Scy-Chazelles, qui en a attristé certains mais qui en a satisfait d'autres. L'école Sous-les-Vignes a fermé ses portes en 2016. Une école coûteuse, très vétuste, pas aux normes, dont l'histoire était au final loin d'être ce que beaucoup pensaient... Sa vente, décidée et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal, permettra de financer en partie l'achat des magnifiques locaux du CAUE pour y créer une véritable Maison des Associations. Elle permettra également d'assurer une reconversion des lieux. Pour autant, elle continue à coûter à la commune, compte-tenu des incessants recours déposés au Tribunal Administratif par quelques habitants, qui poursuivent leur combat sur la base d'éléments d'une histoire qui n'est pas et n'a jamais été...

### Un bâtiment loin d'être en bon état, et pas aux normes...

Le bâtiment, d'une superficie totale de 550 m<sup>2</sup> habitables, abritait il y a quelques années un foyer des jeunes et des anciens, et pour partie jusqu'en 2016 une école maternelle à classe unique d'effectif variable entre 12 et 20 enfants. Cette dernière partie, la plus visible, semblait en état « correct », mais ce n'était en fait que le sommet de l'iceberg. En effet, dès les études de réhabilitation du bâtiment et les diagnostics réalisés, de nombreuses non conformités ont été décelées (même l'assainissement n'était pas aux normes, ce qui est un comble pour une commune qui se doit de montrer l'exemple !). Tout ceci a justifié alors une réhabilitation très lourde et très coûteuse du bâtiment.

### Une vente au juste prix.

Compte-tenu de l'état du bâtiment, du coût exorbitant des travaux de réhabilitation (près de 1,1 millions d'euros) et de l'opportunité d'acquérir les locaux du CAUE situés rue Jeanne d'Arc à quelques mètres de là, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité sa vente. Celle-ci s'est déroulée le 27 septembre dernier aux enchères publiques organisées par un notaire.

Vendre aux enchères avec une mise à prix de départ, c'est assurer une vente au prix minimum souhaité. C'est aussi assurer la transparence et l'équité entre tous les acquéreurs dans le cadre d'une vente « classique », c'est-à-dire susceptible d'intéresser des particuliers et non des spécialistes ou professionnels porteurs de projet. La vente aux enchères n'est pas adaptée à tout type de ventes immobilières, notamment lorsqu'elles sont conditionnées à des clauses suspensives par exemple.

Concernant ce bâtiment, l'estimation des Domaines était de 320 000 €. La vente a été conclue au prix de 350 000 €, mise de départ des enchères. Près de 20 acheteurs potentiels ont visité le bien. Seuls deux ont confirmé leur intérêt et ont donc participé aux enchères. Le bien a été vendu au juste prix. Il est illusoire d'espérer vendre plus cher un bien dont les travaux de réhabilitation s'élèvent à plusieurs centaines de milliers d'euros.

### La vérité sur l'histoire du bâtiment...

« L'école Sous-les-Vignes a fait l'objet d'une donation en 1859 à la commune, avec obligation d'y maintenir à perpétuité une école de filles et une salle d'asile gérées par des religieuses ». C'est ce qu'ont martelé sans cesse les opposants au regroupement de nos deux écoles maternelles, au mépris de l'équité entre tous les enfants de la commune. Et c'est ce que tout le monde a cru, y compris le Tribunal Administratif lorsqu'il a annulé la délibération du conseil municipal de 2015 visant à regrouper nos deux écoles. Mais après quelques recherches approfondies, la vérité est en effet toute autre ! La donation concernait un autre bâtiment situé Place du Paron, qui d'ailleurs existe toujours (et pour l'avoir personnellement visité, les plans intérieurs de 1859 sont à la cloison près les plans de cette même maison en 2017 !). Le bâtiment abritant l'école Sous-les-Vignes a quant à lui été acquis par la commune, tout simplement... Et il faut savoir que la partie haute du village a compté depuis les années 1800, pas moins de 5 écoles différentes (de garçons, de filles ou mixtes) ! Donc non, l'école Sous-les-Vignes n'est pas et n'a jamais été « la seule école historique du village »...

### Des recours qui continuent et qui coûtent cher à la commune !

Malgré la vérité présentée publiquement aux membres du conseil municipal, qui ont pu ainsi prendre des décisions en connaissance de cause et en étant parfaitement informés, quelques habitants continuent leur combat et multiplient les recours au Tribunal Administratif (contre le marché de maîtrise d'oeuvre passé pour étudier la réhabilitation du bâtiment, contre la désaffectation de l'école, contre la désaffectation de la cour de récréation, contre le déclassement du bâtiment, contre le déclassement de la cour de récréation, contre la vente du bien, ...). Avec comme argument constant « l'école a fait l'objet d'une donation en 1859 par la famille De Bouteiller avec obligation pour la commune d'y maintenir à perpétuité une école de filles et une salle d'asile ». Ces recours coûtent bien entendu à la commune. Outre le temps passé et l'énergie dépensée sur ces dossiers, les finances communales sont lourdement impactées par ces actions, de l'ordre de 2 000 € par recours, soit au total depuis 2014 près de 18 000 € engagés sur ces dossiers. A titre comparatif, cela représente l'équivalent de près de quatre années de dépenses liées aux besoins du Centre Communal d'Action Sociale, ou encore d'une année et demie de subventions pour l'ensemble des associations communales ! A l'heure où les économies pour les collectivités sont plus que jamais de rigueur, à Scy-Chazelles nous sommes contraints de mobiliser des fonds publics pour des recours en tous genres engagés systématiquement par les mêmes personnes...

Frédéric NAVROT

# Gestion du patrimoine communal : des achats et des ventes qui s'équilibrent

Une phrase fait de plus en plus fréquemment écho dans la commune : « Le Maire vend tout, il dilapide tout le patrimoine communal ! ». Cela aurait pu faire l'objet d'une rapide réponse dans la rubrique « Vrai-Faux », mais après réflexion, un article exhaustif et explicite mérite toute l'attention des Sigéo-castellois au regard d'une certaine désinformation qui s'est installée.

C'est un fait et nous l'avons régulièrement expliqué, comme beaucoup de collectivités nous avons fait le choix de nous séparer de notre patrimoine ancien, vétuste, inutilisé ou inutile. Non pas pour faire rentrer des recettes « faciles », et encore moins pour brader notre patrimoine. Mais plutôt parce que trop coûteux à entretenir, pas adapté aux besoins actuels de la commune ou nécessitant de lourds travaux de réhabilitation dont le retour sur investissement serait extrêmement long.

A titre d'exemples, on retrouve dans ces ventes les biens suivants :

**Les anciens logements communaux**, composés de 4 appartements, vendus à l'OPH de Montigny-les-Metz qui a engagé près de 400 000 € de travaux réhabilitation lourde (intérieur et extérieur) et qui propose à présent des logements refaits à neuf et conventionnés APL.



**L'ancienne école Sous-les-Vignes**, dont les travaux de réhabilitation ont été chiffrés à près de 1,1 millions d'euros pour un projet de maison des associations, et dont les diagnostics réalisés avant la vente ont révélé de nombreuses non-conformités (assainissement, électricité, accessibilité PMR, ...).



**Le presbytère** de près de 350 m<sup>2</sup>, nécessitant également d'importants travaux de rénovation, et qui ne servait plus à sa vocation initiale de loger un prêtre, mais était uniquement utilisé par le Conseil de Fabrique n'ayant pour sa part besoin que de deux pièces pour assurer son activité paroissiale.



**Les garages de la Batterie**, utilisés pour stocker du matériel communal dans des conditions de manutention pas du tout adaptées, alors que de réels besoins existent pour les habitants du cœur de village ne disposant pas de garages et confrontés à d'importantes difficultés de stationnement.



**Divers terrains**. Au total en 3 ans, 7 terrains ont été vendus par la commune. Il peut s'agir de terrains en zone naturelle (PAEN, terrains jouxtant des habitations, ...) ou de terrains à bâtir.



**Mais la commune ne fait pas que vendre, elle achète et fait entrer dans son patrimoine de nouveaux biens aussi !**

Du patrimoine remarquable, des biens utiles ou répondant à de véritables besoins, ou encore des réserves foncières opportunes.

A titre d'exemples dans ces achats, on trouve notamment les biens suivants :

**Le terrain Pichon** situé rue de Crimée est une véritable aubaine pour la commune. Les propriétaires étaient catégoriques, ils ne voulaient rien vendre à la commune. Après deux années de discussions et de négociations, ils ont fini par accepter. Cette acquisition permettra de réaliser un parking public de près de 45 places, tant attendu par les habitants du village qui sont confrontés aux pires difficultés pour stationner.



**Le CAUE** situé rue Jeanne d'Arc, Bâtiment remarquable dans un cadre magnifique, il est sans doute l'une des acquisitions communales les plus exceptionnelles et les plus valorisantes au niveau patrimonial. Acheté et entièrement rénové par le CAUE il y a une dizaine d'années, la commune a pu l'acquérir au prix des Domaines, bien en deçà du coût de revient réel du bâtiment et des travaux engagés par le CAUE.

**Divers terrains.** Certes la commune a vendu 7 terrains en 3 ans, mais en a acheté dans le même temps 21 ! Elle achète donc 3 fois plus de terrains qu'elle n'en vend ! Il peut là aussi s'agir de terrains en zone naturelle ou à bâtir, et sont acquis pour constituer des réserves foncières, saisir des opportunités ou réaliser une opération d'aménagement (ex : terrain Pichon pour un parking public en cœur de village).

*La commune vend, mais la commune achète également !*

Voici donc le récapitulatif des achats et des ventes réalisées par la commune depuis le début de mandat, soit en un peu plus de 3 ans :

ACHATS		VENTE	
Terrain Pichon	150 000 €	Anciens logements instituteurs	325 000 €
CAUE	996 000 €	Presbytère	350 000 €
Maison d'habitation (*)	200 000 €	Garages de la Batterie	112 000 €
Terrains divers (21)	105 000 €	Ancienne école Sous-les-Vignes	350 000 €
		Terrains divers (7)	330 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 451 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 467 000 €</b>

(\*) : entrée dans le patrimoine communal une maison d'habitation ayant fait l'objet d'une donation à la commune

**Quels enseignements tirer des achats et des ventes réalisés par la commune depuis 3 ans ?**

- un réel dynamisme,
- acheter ce qui est utile, vendre ce qui est inutile,
- en nombre de transactions : la commune achète bien plus qu'elle ne vend (3 achats pour 1 vente),
- en montant global de transactions : la commune équilibre parfaitement ses achats et ses ventes à hauteur d'1,5 M€. Mieux encore, elle achète trois fois plus qu'elle ne vend pour un même montant global !
- en valorisation des transactions : sur chaque vente effectuée, la commune met tout en œuvre pour acheter le moins cher possible et pour vendre le plus cher possible. Et pourquoi vendre aux enchères ? Pour obtenir le meilleur prix et garantir l'équité entre les acquéreurs.

**Au final, la réponse est donc NON, la commune ne dilapide pas ni ne brade tout son patrimoine, elle le gère avec dynamisme certes, mais avec sérieux, raison et en gestion dite « de bon père de famille » !**

Frédéric NAVROT

## La réhabilitation de l'église est terminée

Du haut de la colline, l'église Saint Remi rayonne sur la place de l'Esplanade et donne de l'éclat au cœur du village. Depuis son achèvement à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, des générations de Sigéo-castellois l'ont entretenue avec passion. Aujourd'hui, nous transmettons avec fierté ce joyau de notre patrimoine aux générations futures.



Pour assumer cette responsabilité, de nombreuses bonnes volontés et compétences se sont réunies autour de la municipalité. A l'origine de l'opération, le Conseil de Fabrique avait encouragé le Maire vers une ambition qui dépasse la restauration des peintures intérieures et de la toiture. La commune a rapidement fait grandir son projet en incluant la reprise des joints des piliers intérieurs, la rénovation de tous les murs intérieurs et extérieurs (jusqu'au mur d'enceinte du cimetière !) et la mise aux normes du paratonnerre. Sans la contribution de spécialistes chevronnés, cette entreprise se serait avérée impossible. La DRAC et le maître d'œuvre de l'opération, Monsieur Guerrisi (architecte), veillaient à la qualité des travaux. Il s'agissait de repiquer le clocher car c'est l'élément le plus ancien, d'enduire les murs, de refaire la toiture en dissimulant le zinc. Même les noues ont été entièrement refaites en ardoise. Un grillage de protection des vitraux a également été mis en place, le plus en retrait possible. Enfin, le mur d'enceinte est en pierre-vue. Chaque facette du chantier a été accomplie avec le plus grand soin et a employé toute la dextérité des ouvriers de l'entreprise Chanzy Par-doux.

Ce niveau de réalisation a généré un coût total de 560 000 euros, mais des contributions de diverses origines ont réparti la charge. En tout cas, elles ont préservé la commune d'un recours à l'emprunt dont elle ne veut pas. Au contraire, le Maire s'est efforcé pendant plus de deux ans à rassembler des subventions. Outre la contribution de 7% du Conseil de Fabrique, la DRAC et la Région Grand Est ont financé chacune 20% de l'investissement. Quant à Metz Métropole, elle a versé 25%. N'oublions pas les 40 000 euros en provenance du mécénat privé. Au total, près de 80 % de l'enveloppe est couverte par des subventions et le reste à financer, à charge de la commune, provient d'une partie de la vente du Presbytère, vendu à cet effet et par ailleurs trop coûteux à entretenir.

D'un point de vue financier ou technique, le projet nécessitait un accompagnement attentif. Dès son lancement, la Fondation du Patrimoine s'est associée pour recueillir les fonds de particuliers et d'entreprises. Présidé par Monsieur Tosi, le partenariat avec la municipalité a porté ses fruits. La somme ainsi collectée est élevée et elle comprend notamment un don significatif de 5 000 € de l'entreprise Demathieu et Bard. L'ensemble des donateurs mérite tous nos remerciements. D'ailleurs, il est encore possible de faire des dons jusqu'à la fin de l'année en se rendant sur le site de la commune ou directement sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Sur le plan technique, lorsque les travaux ont commencé au mois d'avril 2017, des personnes ont veillé avec implication et constance à la bonne réalisation des tâches et au respect des délais. A la mairie, le premier Adjoint, Raymond Frankze, et le Directeur Général des Services, Frédéric Guériot, se sont mobilisés chaque semaine. A leurs côtés, le Conseil de Fabrique représenté par Nicole Huguier sa Présidente, Pierre Philippe et Denis Genet étaient régulièrement présents pour veiller à obtenir ce beau résultat.

Dimanche 15 octobre, les fidèles admiraient leur église à l'occasion de la messe dite par Monseigneur Clément et l'abbé Petitjean. La cérémonie qui s'ensuivit était honorée par la présence de Marie-Louise Kuntz, conseillère régionale Grand Est et conseillère départementale de Moselle, de Jean-Marc Todeschini, sénateur de la Moselle et ancien ministre et de Jean-Marie Mizzon, sénateur de la Moselle et Maire de Basse-Ham. Le Maire de Scy-Chazelles, Frédéric Navrot, a rappelé l'historique des travaux et ses conditions de financement puis il a chaleureusement remercié toutes les personnes qui ont œuvré à ce projet de restauration de grande qualité.

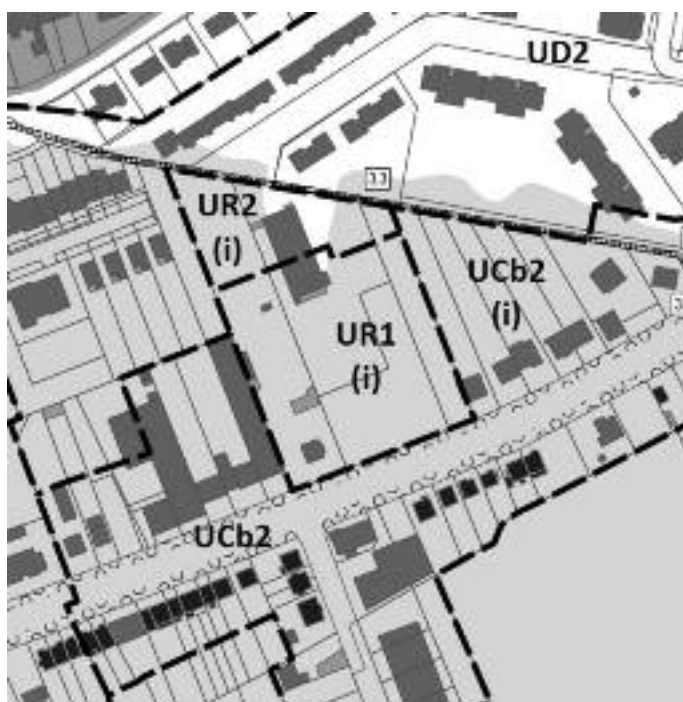
Lieu de culte et trésor de notre patrimoine, notre église Saint Remi est à présent parée des plus beaux atours pour accueillir fidèles et visiteurs, ainsi que pour résister au temps.





## La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée

Comme vous le savez, une modification du PLU s'est avérée nécessaire pour rendre possible la reconversion urbaine du secteur de l'ancien supermarché ALDI. Elle permettra ainsi d'intégrer l'implantation d'habitat, de commerces et de services. Engagée le 15 décembre 2016, elle est à présent achevée et rendue exécutoire depuis la délibération prise par le conseil municipal le 12 septembre 2017.



L'enquête publique s'est déroulée du 10 juillet au 8 août derniers. Les principales observations ou interrogations formulées par le public ont porté essentiellement sur la circulation, les règles et contraintes d'urbanisme, le volet paysager ou encore les liaisons avec les quartiers voisins. Outre les réponses apportées par la commune au commissaire enquêteur suite aux différentes questions, réponses bien entendu intégrées dans le rapport final de ce dernier, la municipalité organisera une réunion publique de présentation du projet dès lors qu'il sera finalisé. Il s'agit là aussi d'une demande exprimée lors de l'enquête, mais qui était bien prévue et annoncée par la municipalité au début de l'année.

Le plan de zonage ci-contre illustre le résultat de la modification. Les deux zones UR1 et UR2 étaient auparavant une zone UE qui autorisait les activités économiques. Ces deux nouvelles zones autorisent à présent de l'habitat collectif et des activités économiques pour la première et du logement pavillonnaire pour la seconde.

L'ensemble du dossier de modification du PLU est consultable en mairie mais aussi sur le site internet de la commune.

Catherine BASSOT

## Inauguration des courts de tennis



Durant l'été, les courts du Tennis Club de Scy-Chazelles ont été refaits. Ils ont été inaugurés samedi 30 septembre. La solution d'une surface en brique pilée a été retenue. Proche de la terre battue, elle offre un confort de jeu apprécié de tous les joueurs qui l'ont essayé.

Samedi, après les discours de Frédéric Navrot, Maire de Scy-Chazelles et de Lionel Ollinger, Président de la Ligue Lorraine de Tennis, Christian Escoffier, Président du club, a chaleureusement remercié toutes les personnes présentes et toutes celles qui font vivre le tennis à Scy-Chazelles. A sa grande surprise, il a reçu un cadeau des membres du club qui ont souhaité le remercier pour son investissement dans l'association.

Les convives se sont ensuite restaurés autour du lunch offert par le Tennis Club puis ils ont assisté à un très beau match d'exhibition dans lequel se sont affrontés Ugo Nasatasi anciennement classé 656<sup>ème</sup> à l'ATP et Eleonora Molinaro actuellement 85<sup>ème</sup> joueuse mondiale en Junior.



Yannick GROUTSCH



De gauche à droite, M. Godard, Trésorier du club, M. Jatou, Président du comité Moselle de tennis, M. Navrot, Maire de Scy-Chazelles, M. Petitdidier, Directeur de Cotennis, M. Escoffier, Président du club, M. Ollinger, Président de la Ligue Lorraine de Tennis.



# La fibre optique internet arrive à petits pas dans notre commune

Depuis quelque temps, de plus en plus d'habitants interrogent les élus sur l'arrivée de la fibre dans la commune. Après avoir récemment rencontré les opérateurs présents à Scy-Chazelles, voici les éléments d'information que nous sommes en mesure d'apporter à ce jour.

Aujourd'hui, les opérateurs sont libres de planifier leurs travaux comme ils l'entendent. Ils n'ont aucune obligation de mettre en œuvre leur déclaration d'intention de se déployer, alors que celle-ci empêche l'initiative des collectivités locales dans les zones concernées.

Scy-Chazelles fait partie d'un grand plan de déploiement de la fibre qu'a initié la Région. En parallèle, Metz Métropole a signé une convention pour diffuser le très haut débit sur les 44 communes faisant partie de l'agglomération. Moselle Numérique, filiale d'Orange basée à Metz, a été retenue pour l'exploitation et la commercialisation du réseau créé par Moselle Fibre.

## Le calendrier précis de déploiement est discuté chaque année.

En ce qui concerne la commune, nous avons reçu le directeur pour les collectivités locales de Moselle d'Orange qui nous a annoncé que Scy-Chazelles faisait partie des communes qui seront **fibrées à partir de 2018**.

A Scy-Chazelles, les études ont donc bien commencé. Les travaux débiteront à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et seront peu visibles puisque la fibre utilise les gaines souterraines existantes, ce qui n'occasionnera que peu ou pas de travaux de génie civil sur les trottoirs. Voici l'échéancier indicatif qui nous a été présenté.

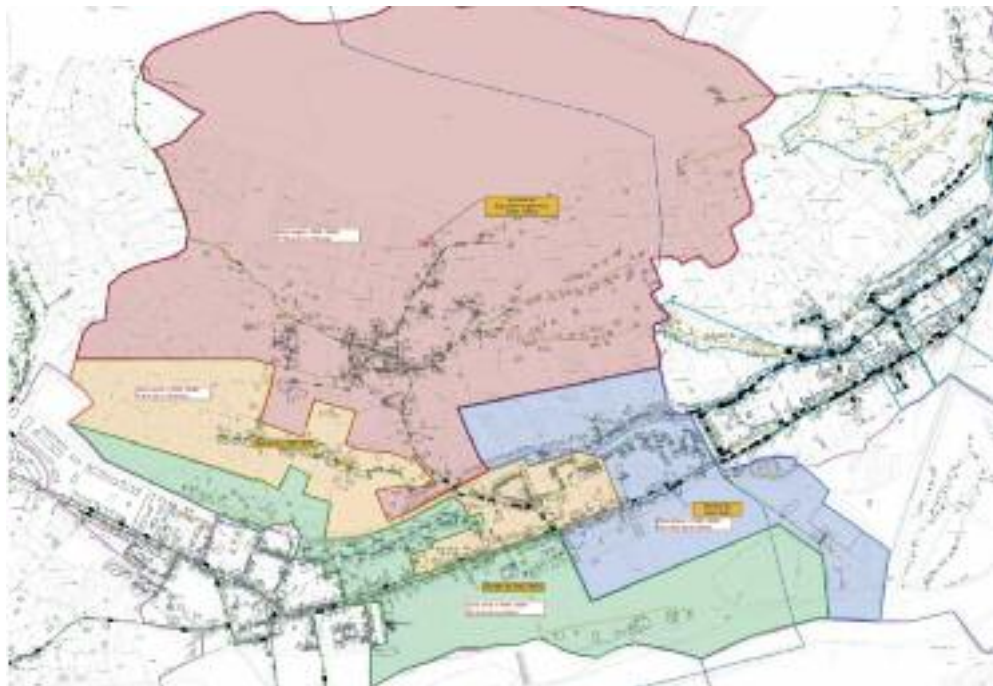
**2<sup>ème</sup> semestre 2018** : installation des armoires de raccordement NRO (nœud de raccordement optique), à savoir 2 armoires sur les 5 prévues (voir plan ci-contre).

**1<sup>er</sup> semestre 2019** : à partir des armoires et sur demande du client, raccordement, au frais d'Orange, de la fibre jusqu'à votre domicile (comme ce fut le cas pour le téléphone fixe à une époque).

**2<sup>ème</sup> semestre 2019** : installation des 3 armoires supplémentaires et raccordement clients.

**Fin 2019 début 2020, sauf cas technique particulier**, tous les habitants de Scy-Chazelles, s'ils le souhaitent, pourront migrer sur une offre Fibre chez Orange.

Cette fibre installée et financée par Orange leur appartient, et si d'autres FAI (fournisseurs d'accès internet) comme Bouygues ou Free le souhaitent, ils pourront sous-louer ce réseau et vous proposer d'autres forfaits internet.



## En attendant le déploiement, 4 solutions existent :

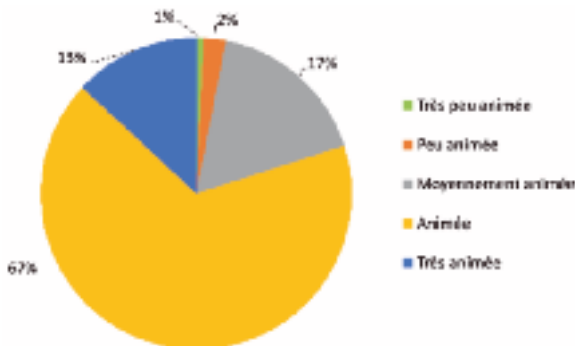
- 1- ADSL sur l'ancien réseau cuivre des lignes téléphoniques France Télécom. Le débit se situe souvent entre 8 et 15 Mégabits par seconde.
- 2- Sur le réseau SFR/Numéricable installé dans la commune. Il y a deux arrivées fibre à Scy-Chazelles, une au quartier du Baoëton, l'autre place du Paron. Le raccordement jusqu'à chaque domicile est réalisé en coaxial, ce qui permet d'avoir un débit allant théoriquement jusqu'à 100 mégabits par seconde.
- 3- Pour les professionnels TPE/PME, Orange propose des solutions pro pour installer une ligne dédiée à internet, mais qui restent malgré tout très onéreuses (forfait pouvant aller jusqu'à 500€/mois voire au-delà).
- 4- ADSL par satellite : on trouve plusieurs offres jusqu'à 20 mégabits par seconde dont le prix est d'environ 70/80 € par mois.

# Les résultats de l'enquête

Cette année encore, l'engagement a été tenu. L'enquête de satisfaction a été diffusée, dépouillée et analysée. A noter, une augmentation du nombre de réponses.

En 2017, nous avons souhaité renouveler notre démarche. Afin de pouvoir mesurer des évolutions, nous avons maintenu la plupart des thèmes abordés antérieurement mais nous avons largement écourté le questionnaire. Nous sommes ainsi passés de 51 questions à 31. La masse d'informations n'a pas diminué proportionnellement car le nombre de réponses a augmenté. Cette année, nous avons pu exploiter 141 réponses contre 118 l'année dernière. Cette hausse est due à l'augmentation des réponses en ligne (au nombre de 54), et à la stabilité des réponses en format papier (au nombre de 81). Vous trouverez ci-dessous les réponses les plus intéressantes.

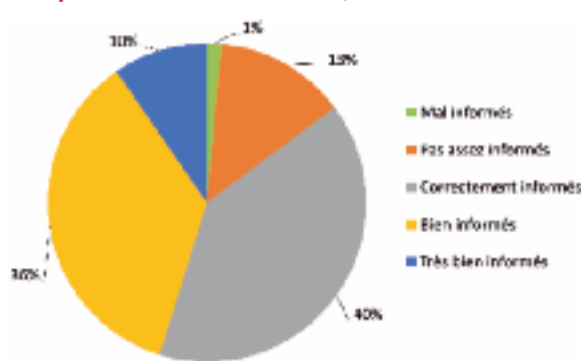
## Globalement, durant l'année 2016, pensez-vous que la vie locale a été animée ?



Vous êtes nettement plus nombreux à estimer que la vie locale a été animée voire très animée en 2016. Dans l'ensemble, les jugements positifs s'élèvent à 80%, soit une progression de 12 points par rapport à l'année dernière.

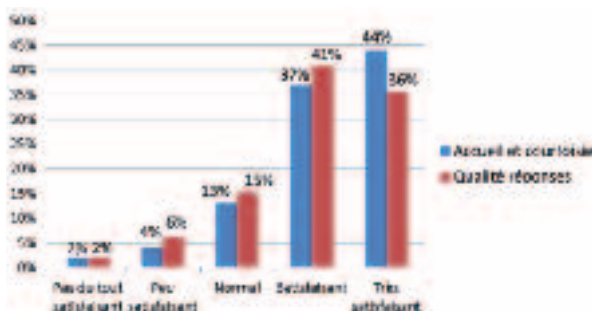
Ce résultat repose sur le succès non démenti de certaines célébrations comme le 14 juillet, la Saint-Patrick, la fête de la citrouille et l'année du sport.

## Au sujet de la vie de la commune, estimez-vous être ?



De plus en plus, vous appréciez le niveau d'information dans la commune. Les réponses positives (bien et très bien informés) progressent de 9 points pour atteindre 47%. Cette évolution s'explique peut-être par un effet d'apprentissage. Vous avez désormais des repères et vous identifiez mieux les différents moyens mis en place : les supports de la commune comme le panneau lumineux, le site internet, la page Facebook, les tracts et la présence régulière dans le Républicain Lorrain. Cela nous encourage à installer de nouvelles habitudes telles que les réunions publiques thématiques : le stationnement, le terrain du lavoir qui s'ajoutent à la réunion publique annuelle générale.

## Lorsque vous vous rendez à la mairie pour un renseignement ou une question d'ordre administratif, comment estimez-vous l'accueil et la courtoisie ainsi que la qualité des réponses ?



Vous êtes satisfaits, voire très satisfaits de l'accueil qui est réservé à la mairie. La part des personnes satisfaites comme celle des personnes très satisfaites est en hausse. Cela ne peut qu'encourager nos agents à poursuivre leurs efforts pour rendre un service de qualité.

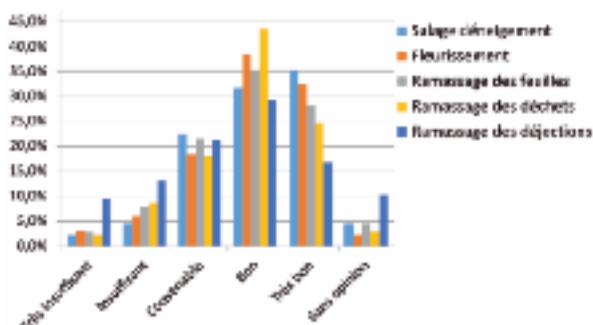
## Dans votre famille, estimez-vous que les espaces verts, les routes et les trottoirs de la commune sont bien entretenus ?

1 signifie « Très mal entretenus » - 5 signifie « Très bien entretenus »



Globalement vous appréciez la manière dont la commune est entretenue. La plupart des notes se concentrent autour de 4 et 5. Comme l'année dernière, vous estimez que les espaces verts sont particulièrement bien entretenus.

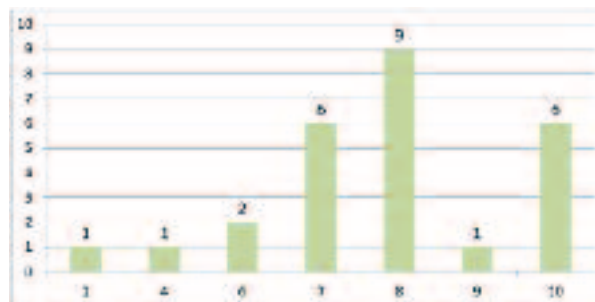
**Diriez-vous que le niveau de qualité des prestations suivantes (voir légende, les bâtons indiquent des pourcentages) est :**



Le niveau des prestations est considéré majoritairement comme bon, voire très bon. Le ramassage des déjections donne un peu moins satisfaction car les appréciations qui dominent sont convenables et bons. La répartition des notes est quasiment identique à l'an dernier.

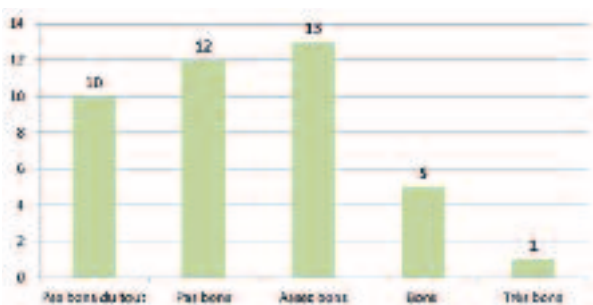
**Quelle note donneriez-vous à l'accueil périscolaire ?**

Vous donnez de bonnes, voire de très bonnes notes à l'accueil périscolaire. Comme pour l'accueil en mairie et l'urbanisme, ce sont des motifs de satisfaction.



**Globalement, comment votre ou vos enfant(s) juge(nt)-il(s) les repas ?**

Les bâtons représentent des effectifs par modalité. Il s'agit des réponses des enfants et non des foyers. Elles sont au nombre de 41.

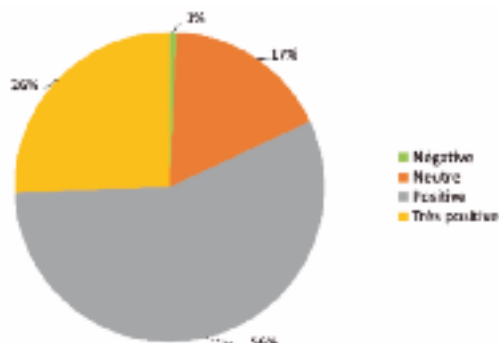


Il semblerait que les enfants n'apprécient guère la cantine. Nous ne pouvons pas l'ignorer mais lorsque les conseillers y déjeunent parfois pour s'assurer de la qualité des repas, ils trouvent les repas d'un niveau tout à fait correct.

Concernant les différents accueils du mercredi, des petites et grandes vacances, nous n'avons collecté que 15 réponses. Les évaluations sont plutôt positives, mais il serait hasardeux d'en tirer davantage d'enseignements.

**Estimez-vous que notre commune bénéficie d'une image positive auprès des habitants de l'agglomération messine ?**

Vous estimez que notre commune a une bonne image à l'extérieur. Les jugements favorables s'élèvent à 82 %. Il est difficile de dire si cette impression positive résulte de l'action de la municipalité, mais elle ne contredit pas les autres évaluations qui portent sur l'entretien, la vie locale, l'accueil... Notons enfin que la part des réponses négatives et neutres baisse d'un point depuis l'an dernier.



**Nous remercions très vivement les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire car cela prend du temps, mais il faut bien être conscient que ce type de résultat permet de recueillir votre avis de manière réfléchie et méthodique. Il permet de donner la parole à tout le monde, et pas seulement à celles et ceux qui ont un intérêt personnel et individuel à s'exprimer pour ou contre une décision municipale. Nous poursuivrons cet effort de rationalisation l'année prochaine.**

# VRAI OU FAUX ?

**Les zones de regroupement de conteneurs à déchets ménagers en cœur de village sont sources de nuisances en tous genres, c'est insupportable !**

**Vrai** Les bacs sont inesthétiques, parfois sous-dimensionnés car les poubelles débordent déjà deux ou trois jours après la collecte, et certains les utilisent pour évacuer leurs déchets de travaux ou d'entretien de maison. Certains automobilistes d'autres communes s'y arrêtent même pour déposer des sacs ! Des solutions pour y remédier sont en cours de réflexion. La municipalité mettra tout en œuvre pour limiter au maximum les désagréments pour les habitants et pour préserver notre cadre de vie.

**Le Maire vend et dilapide tout le patrimoine communal !**

**Faux** Un article spécifique sur le sujet figure dans le présent bulletin municipal. En trois ans, la valorisation du patrimoine communal se résume à environ 7 transactions de vente contre 21 transactions d'achat. En termes de montants, l'équilibre est quasi-parfait : 7 ventes pour un montant global d'environ 1,5 millions d'euros, et 21 achats pour un montant global d'environ 1,5 millions d'euros. Les chiffres parlent d'eux-mêmes...

**Les Services Techniques ou les entreprises mandatées par la commune pour l'entretien des espaces verts ou des rues travaillent tôt le matin, et même l'entre-midi, alors que pour les habitants ce n'est pas autorisé.**

**Vrai** Compte-tenu de l'ampleur de ces travaux d'entretien, il est difficilement concevable de demander tant aux Services Techniques qu'aux entreprises de fractionner leurs interventions. Outre le souhait des habitants de voir rapidement les espaces publics propres, sans feuilles et tondues, des considérations économiques évidentes justifient leurs interventions en continu. Bien entendu, ces travaux n'ont jamais lieu le week-end mais uniquement en semaine.

**La commune envisage de construire partout et veut bétonner tout le village.**

**Faux** La commune maîtrise parfaitement le développement de son urbanisation. Elle ne veut pas construire à outrance et encore moins supprimer toutes les zones naturelles existantes. Les habitants pourront le constater lors de l'enquête publique qui sera organisée en 2018 quant à la révision générale du PLU. Par contre, face à la rareté du foncier et aux multiples contraintes existantes sur la commune (risques mouvement de terrain, risques inondation, sites protégés, ...), elle optimise l'existant et privilégie les opérations de reconversion de sites (ancienne Maison de l'Enfance rue Robert Schuman, friche commerciale ancien ALDI, friche ferroviaire Chemin des Grandes Vignes, friche industrielle ancien PARIMMO chemin de la Moselle, ...).

**Les autres communes voisines sont raccordées à la fibre optique, alors que Scy-Chazelles ne l'est toujours pas.**

**Vrai** Le déploiement de la fibre optique se fait progressivement dans les 44 communes de l'agglomération. Pour notre commune, l'opérateur historique Orange a prévu notre raccordement dès la fin de l'année 2018 et courant 2019.

**La commune a vendu le terrain constructible situé derrière le lavoir.**

**Faux** La commune a en effet la possibilité de le faire, mais elle reste à l'écoute des habitants. En ce sens, une réunion publique de concertation a été organisée le 26 octobre dernier.

Frédéric NAVROT

## ◀ Budget finances

### **Budget communal : réussir sans aucun emprunt depuis 4 ans !**

**Quatre années budgétaires sans aucun emprunt, alors que de nombreuses opérations d'investissement ont été effectuées, cela pourrait paraître comme irréalisable ou mission impossible. Pourtant, nous l'avons fait, et nous assumons nos choix.**

En début de mandat, l'endettement de la commune s'élevait à 1 182 124 €, soit une dette de 423 € par habitant. Trois ans après et à mi-mandat, l'endettement a été considérablement réduit, parce qu'aucun emprunt n'a été souscrit. Il s'élève à ce jour à 761 647 €, soit une dette de 270 € par habitant. A titre comparatif, la dette moyenne par habitant pour une commune de notre taille en France s'élève à environ 733 €. Notre effort budgétaire pour désendetter la commune est donc exceptionnel, jamais une municipalité précédente n'a réussi à réduire de plus de 400 000 € en 3 ans la commune.

L'une des priorités de la municipalité, c'est donc de ne pas endetter la commune. Et si possible de réduire son endettement !

Pourquoi ? Tout simplement parce que l'avenir des collectivités est trop incertain et fragile pour recourir allègrement à des emprunts, habituellement souscrits sur des périodes de 20, voire 30 ans. Certes, on en ferait encore plus ou on donnerait l'impression que la municipalité se donne les moyens de faire plaisir aux habitants par diverses réalisations. Mais ce ne serait pas responsable d'une part, et irrespectueux envers les administrés d'autre part.

Alors comment faire ? Nous avons fait des choix : bien entendu se battre pour aller à la chasse aux subventions, ce qui est de plus en plus difficile, mais aussi planifier des opérations d'aménagement qui apporteront des recettes significatives pour la commune (ex : près de 300 000 € de taxe d'aménagement que générera le projet de reconversion ALDI), céder le patrimoine inutile (terrains à bâtir) ou vétuste de la commune (presbytère, ancienne école Sous-les-Vignes, anciens logements communaux) et dont la réhabilitation alourdirait considérablement les dépenses au détriment d'autres projets nécessaires. Ce sont des choix de raison, de bonne et de sage gestion.

Donc aucun emprunt depuis 4 ans, c'est chose faite et c'est chose sûre !

Attention néanmoins à la désinformation dont certains abusent... On vous dira que la commune vient de souscrire un emprunt de 996 000 €. Oui, mais il s'agit d'un prêt « relais » pour acquérir les locaux du CAUE, c'est-à-dire une « avance de trésorerie » de quelques mois le temps que les subventions de ce projet nous soient versées, de même que les recettes de biens communaux en cours de vente.

## **Externalisation de prestations : vers une maîtrise et une réduction des dépenses**

**Face aux baisses drastiques de dotations subies depuis 3 ans et qui vont s'intensifier lors des 3 prochaines années, de nombreuses collectivités réduisent les charges de personnel et donc les effectifs, et externalisent certaines prestations. C'est ce choix que la municipalité a également décidé d'anticiper depuis 3 ans, et les premiers effets commencent à se faire sentir...**

Près de 120 000 € de dotations de fonctionnement versées par l'Etat en moins par an, c'est le constat que nous faisons malheureusement à mi-mandat. Sans compter les baisses de dotations d'autres organismes ou collectivités ! Et cela ne va pas s'arrêter, le nouveau gouvernement a annoncé que de nouvelles baisses vont affecter les collectivités dans les 3 ans à venir, à hauteur de 1,4 fois celles subies ces 3 dernières années. Faites le compte, ce sont de nouveau près 170 000 € de dotations en moins chaque année qui nous attendent, soit au total près de 290 000 € de recettes en moins chaque année sur notre budget de fonctionnement qui avoisine les 2 millions d'euros.

Pour compenser cette baisse, il faudrait par exemple augmenter les impôts locaux (ex : taxe foncière) de près de 60%... Impensable, alors comment faire ?

Outre la recherche constante d'économies dans les dépenses, la municipalité a fait le choix de réduire les effectifs en ne remplaçant pas systématiquement les départs en retraite ou les mutations. Mais le service et la qualité de service à l'usager doivent bien être assurés tout de même. Ils le sont par des prestations que nous avons décidé d'externaliser, car moins coûteuses qu'à assurer en régie. Par exemple, sont désormais confiés à des prestataires externes en travaux ou en tâches administratives : la tonte des espaces verts, la taille des haies, l'entretien des sentiers, le marquage routier au sol, les rebouchages de « nids de poule » sur la route, les travaux de bâtiment (peintures intérieures par exemple), l'élaboration et la gestion des payes des agents communaux, ...

Un virage à 180 degrés, voire une révolution dans les pratiques et les missions du personnel communal, mais qu'il apprécie lui-même (moins de pénibilité, plus de supervision) ! Quant aux économies budgétaires escomptées, que ce soit en personnel ou en matériel, elles commencent à se faire sentir et vont s'intensifier dans les 3 prochaines années. L'objectif sera donc atteint : réduire les dépenses incompressibles pour compenser les baisses de recettes imposées par l'Etat, le tout en préservant la qualité de services aux habitants et le dynamisme de la commune.

Frédéric NAVROT

# Les travaux réalisés dans la commune

Différents travaux ont été entrepris dans la commune afin d'en améliorer la qualité de vie.

## Extension parking Saint-Quentin

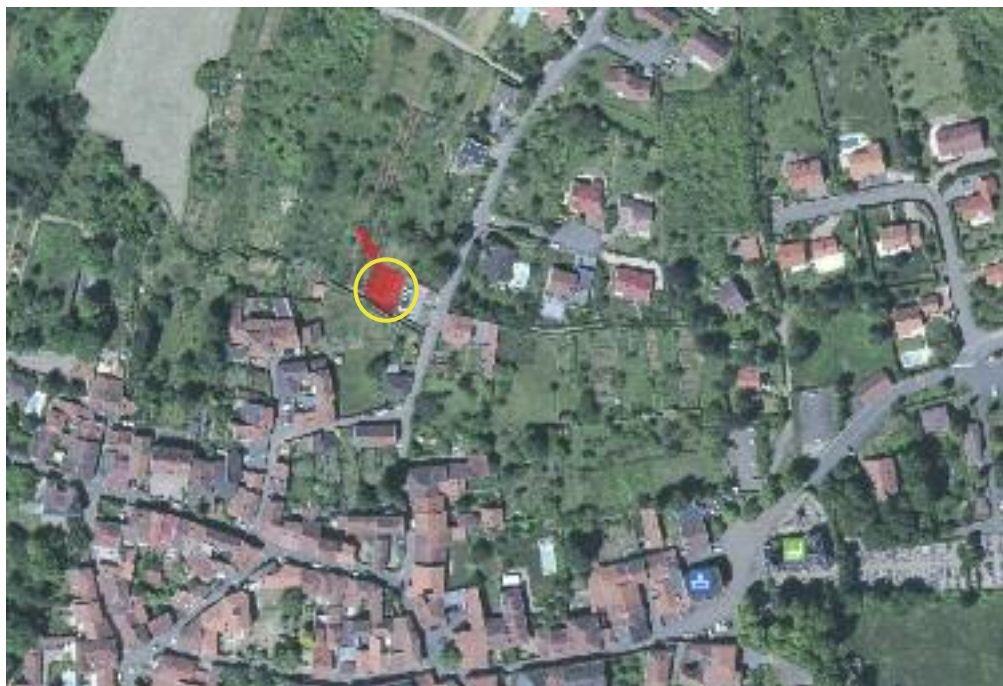
Dans un précédent bulletin municipal, nous vous annoncions notre projet d'extension du parking Saint Quentin qui apportera 20 places supplémentaires. La capacité totale du parking sera de 29 places de stationnement.

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a délivré l'autorisation de travaux fin juin 2017, le projet s'inscrivant également dans les orientations opérationnelles du plan de gestion du site classé du Mont Saint Quentin.

Le marché a été attribué à l'entreprise SDTP pour 65 000 € TTC.

Trois semaines de travaux sont prévues afin de le mettre à disposition à la fin de l'automne.

Les matériaux mis en œuvre sont à l'identique du parking existant, c'est-à-dire le cheminement d'accès en pavés naturels et les places de stationnement en alvéoles engazonnées. Un maximum de végétation en place sera maintenu, complétée par l'apport d'arbres composés d'essences locales et de vignes.



## Les travaux de rénovation de l'été

L'école maternelle Arc-En-Ciel a retrouvé un nouveau look. L'ensemble des salles et couloirs d'accès ont été rafraîchis par un bon coup de peinture réalisé par l'entreprise Les Peintures Réunies et les services techniques pour quelques finitions, pendant les vacances d'été. Le choix des teintes s'est fait selon les souhaits des enseignantes.



Les toilettes, pour des raisons d'hygiène ont également été entièrement renouvelées ainsi que le carrelage mural.

### Sécurisation place de L'Esplanade

Le contexte de risque attentats permanent impose une vigilance particulière des communes au cours de la tenue des différentes manifestations organisées.

Afin de sécuriser les abords de la place de l'Esplanade, la municipalité a décidé d'installer trois bornes rétractables route de Longeville pour empêcher tout véhicule de pénétrer

sur celle-ci lors des différentes manifestations associatives. La mise en place de bornes rétractables assure la sécurité de la place tout en permettant aux véhicules de secours d'intervenir rapidement en cas de besoin.

De plus, l'accès par la rue de l'Esplanade sera interdit de circulation par la mise en place d'un dispositif lourd de type plots en béton.



### Extension du périscolaire

Les travaux de l'extension du bâtiment du périscolaire, démarrés début juin, sont arrivés à leur terme pour recevoir le personnel d'encadrement et les enfants dans d'excellentes conditions de confort et de sécurité. Des aménagements du parterre extérieur ont également été réalisés par les Services Techniques de la commune.

La salle d'activités est passée de 91 m<sup>2</sup> à 131 m<sup>2</sup>. Pour qu'un enfant puisse se reposer seul, une chambre individuelle bien au calme a été conçue. Une salle de réunion dédiée au personnel de 25 m<sup>2</sup> a été prévue.

Du point de vue financier, le montant total de l'opération se chiffre à 236 000 euros. La CAF a apporté une subvention de 82 000 euros et l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), a participé à hauteur de 59 000 euros.

Par son architecture, conçue par le cabinet Plan Libre, cette extension s'intègre parfaitement dans la continuité de l'ancien, et dans l'ensemble du complexe de l'Espace Liberté.

Raymond FRANKZE



# Les anciens logements communaux ont fait peau neuve

Le bâtiment, situé à l'angle de la voie de la Liberté et de la rue de la Cheneau, offre à présent une nouvelle image. Petit rappel sur son histoire...

Jusqu'en 2015, ce bâtiment était propriété de la commune et abritait historiquement les instituteurs du groupe scolaire voisin. Mais une réhabilitation lourde s'imposait, pour le confort des quatre locataires mais aussi pour le rendre conforme aux différentes normes actuelles. Le coût de cette réhabilitation était difficilement supportable pour les finances communales, c'est la raison pour laquelle, après consultation auprès de plusieurs bailleurs publics, il a été vendu en 2015 à l'Office Public de l'Habitat de Montigny les Metz, au prix de 325 000 €.

La vente à un bailleur social a ainsi permis aux locataires de bénéficier de loyers plafonnés ouvrant droit à l'APL, de gagner en confort au regard des travaux réalisés, mais également de baisser significativement leurs charges (notamment de chauffage).



## Les travaux réalisés

C'est une réhabilitation particulièrement ambitieuse qui a été entreprise par l'OPH, comprenant notamment :

- une réhabilitation extérieure complète : toiture, isolation de la façade et remise en peintures, aménagement de l'accès par le sous-sol, rétroversion de l'entrée afin que les locataires n'entrent plus par la cour de l'école, conservation des balcons,
- la création d'un logement T2 bis dans les combles avec une baie vitrée ouvrant sur l'avant du bâtiment,
- une rénovation intérieure particulièrement soignée : modification des gaines techniques des communs remis en peinture, remplacement des portes d'entrées des cinq appartements sécurisées, installations sanitaires neuves, remise aux normes complète de l'électricité.

## Le coût des travaux

Les travaux réalisés s'élèvent à environ 270 000 €, décomposés comme suit :

- architecte et honoraires divers : 20 000 €,
- travaux : 250 000 €.

## La durée du chantier

Les travaux ont duré environ 11 mois. L'une des difficultés était de les réaliser alors que les locataires y habitaient. Outre la gêne pour les entreprises, ils sont toujours source de nuisances et de désagréments pour les occupants.



Néanmoins, aujourd'hui les locataires bénéficient de logements entièrement rénovés, dans un cadre de vie de qualité. De plus, ils verront leurs charges diminuer puisqu'à présent le bâtiment est mis aux normes énergétiques. Enfin, il est à noter qu'ils ne supporteront aucune hausse des loyers malgré les travaux réalisés. Bien au contraire, ces derniers étant plafonnés et réglementés : à titre d'exemple, un appartement T3 dans cette résidence se loue auprès de l'OPH environ 400 € par mois.

Les locataires, comme nous-mêmes, sommes particulièrement satisfaits d'une telle rénovation relativement coûteuse et prise en charge intégralement par un bailleur public, dont c'est la vocation.

## ◀ Diaporama



Bon anniversaire Monsieur BRUNI – 90 ans le 30/08/17



Bon anniversaire Madame GOUPIL – 95 ans le 21/09/17



Félicitations à Jacqueline et Joseph KOCZANSKI et joyeux anniversaire pour leurs 50 ans de mariage. Entourés de leurs proches, des enseignants, d'anciens élèves et du personnel du périscolaire qui n'ont pas manqué de saluer leur engagement remarquable et bénévole pour les écoles de notre commune. Un grand merci pour toute l'attention que vous portez aux enfants de Scy-Chazelles.





Résidence d'auteur 2016 – Municipalité – Lecture 02/06/17



Portes ouvertes au Tennis Club – 05/06/17



Année de l'Europe – Match amical France - Italie – 17/06/17



Fête de la Musique – Municipalité – 24/06/17



Année de l'Europe – Repas italien à l'école maternelle – 04/07/17



14 juillet – Remise des médailles – Municipalité



14 juillet – Municipalité – Tir à la corde

## ◀ Diaporama



Rando des lavoirs – Scy-Chazelles Loisirs – 24/09/17



Mémoire d'un terroir – Etincelles – 30/09/17



Fête de la Vigne – Amitiés Sigéo Castellaises – 3/09/17



Fêtes des enfants – Luscyoles – 24/09/17



Accueil des nouveaux habitants – Municipalité – 06/10/17



Remise des prix maisons fleuries – Municipalité – 6/10/2017



Festival de Musiques sur Les Côtes – Municipalité – 12/10/17

### Les InsoLivres 2017

#### Et Scy nous allions aux jardins...

Au programme, des activités pour rêver, découvrir, s'enrichir et s'amuser.

La bibliothèque municipale a proposé une programmation riche en découvertes dans le cadre des InsoLivres, événement porté par le Conseil Départemental de la Moselle qui avait pour thème cette année « les jardins ».

Pour rêver : Le Parc de l'Archyre et le Mont Saint Quentin

#### Des contes mis en musique



Les enfants ont été enchantés par les lectures de Madeleine Neyhouser et Joanna faisant honneur aux potagers. Bénévole à la bibliothèque et enseignante à la retraite, Madeleine était accompagnée par Jérémie Krier à la contrebasse.

#### A la recherche des orchidées

Par un beau matin ensoleillé était programmée une balade autour du Mont Saint Quentin à la découverte des orchidées sauvages ; les promeneurs ont pu admirer bien d'autres espèces de notre flore locale, avec pour guide Jean-Loup Mahieu, bénévole à la bibliothèque et géologue de formation.



#### Un Air, un Arbre, une Histoire, spectacle de Julie André



Julie André, un violoncelle, des petits, des plus grands, un parc ensoleillé et des histoires. Mélange magique.

Spectacle offert par le Conseil Départemental de la Moselle.

#### Pour apprendre et comprendre : La bibliothèque, Les Jardins Familiaux

#### L'art du pliage



En créant un petit hérisson à partir de vieux livres de la bibliothèque, Danielle Mahieu, bénévole et grande amatrice de loisirs créatifs et Joanna, bibliothécaire, ont guidé chacun dans sa création.

#### « Mauvaises » herbes et plantes médicinales



## ◀ jeunesse et loisirs

Jardiniers amateurs et professionnels se sont rencontrés pour une animation autour des plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales de nos jardins. C'est Jérémie, d'Aspérule et Compagnie, qui a guidé les passionnés dans les jardins familiaux en vue de l'identification et de l'intérêt de certaines « mauvaises » herbes rencontrées.

### *La biodiversité dans nos jardins*

Les enfants ont découvert la biodiversité dans nos jardins en bibliothèque (en raison de la canicule...). Le parcours proposé par Eliot du CPN Les Coquelicots était complet et ludique. Au programme : identification de traces et empreintes, la vie sauvage.

### *Un ABCédaire des plantes*

Corinne Derrieu, auteure locale de Scy-Chazelles a présenté son dernier ouvrage « ABCédaire des plantes », échange chaleureux suivi d'un atelier « graines germées » où enfants et adultes ravis ont découvert la culture de graines germées et sont repartis avec leur pot prêt à germer.

### *Herbier des enfants*

Avec Joanna, les enfants du périscolaire ont réalisé un herbier des plantes locales, après une phase de cueillette, d'identification des plantes et de mise en forme des planches. Exposition visible en bibliothèque jusqu'à décembre 2017.

**A Scy-Chazelles, nous cultivons la culture.**

## **Café littéraire**



La bibliothèque a repris sa série des petits-déjeuners littéraires du samedi matin.

Le premier de l'année, qui a eu lieu le 17 septembre, a permis aux lecteurs de Scy-Chazelles et des communes alentour de faire partager leurs découvertes récentes ou plus anciennes.

BD, romans historiques, sagas italiennes, comédies pleines d'optimisme, témoignages de vie, tous les genres ont été représentés, et chacun des participants a pu repartir avec de nouvelles envies de lectures.

**Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 25 novembre à 10h00, sur inscription au 03 87 60 35 52.**



## **Mosel'Lire 2017**

Cette année, chaque classe de Scy-Chazelles, de la grande section maternelle au CM2, a participé au concours proposé par Mosel'Lire. Les réalisations étaient toutes plus belles les unes que les autres !

Le Conseil Départemental a permis aux élèves de CM1 et CM2 de rencontrer Aurélien Loncke, auteur de « Gabbin ».

Les 19 enfants de la classe de CE2 de Mme Del Gottardo ont reçu le premier prix « Partenariat établissement scolaire - bibliothèque » pour avoir réalisé la suite de l'histoire « Aimé » de Claire Clément sous forme d'un livre pop-up. Les ateliers d'écriture et d'art plastique étaient dirigés par Cathy Lesure, Adjointe au Maire et Joanna Tullio, bibliothécaire, aidée de Pauline Ruschel, stagiaire à la bibliothèque. La nouvelle édition est déjà en route !



Joanna TULLIO et Madeleine NEYHOUSER

# Un retour à la semaine de 4 jours pour nos écoles dès la rentrée 2017

Dès son élection, le nouveau Président de la République, Emmanuel Macron, a décidé de laisser libres les communes quant au choix du retour ou non à la semaine de 4 jours d'école au lieu de 4,5 jours. L'organisation du temps scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a ainsi été rendue possible à la rentrée 2017, par dérogation au cadre général en vigueur.

Cette annonce faite, la municipalité de Scy-Chazelles a fait le choix de la concertation avant de prendre la décision d'un retour ou non à la semaine de 4 jours.

Un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves permettant de recueillir leur opinion, ainsi que leurs souhaits quant aux horaires dans l'hypothèse d'un retour à la semaine de 4 jours. Le souhait des parents était sans appel, près de 80 % en maternelle et près de 66 % en primaire étaient favorables à ce retour à 4 jours.

Ensuite, le 18 mai, la commission des affaires scolaires a réuni autour de la table les délégués de parents d'élèves, les enseignants, le service périscolaire et les élus. Chacun des arguments avancés ne laissait de place au doute quant à la décision à prendre, la fatigue accrue des enfants depuis le passage aux nouveaux rythmes scolaires en 2014 (accentuant les difficultés de concentration en classe par exemple) étant l'argument principalement motivé. Ainsi, dans le souci principal de l'intérêt des enfants, il est apparu nécessaire et évident à tous de revenir à la semaine de 4 jours.

A l'issue de cette période de concertation, et dès lors que la dérogation aux rythmes scolaires a été officiellement précisée dans le décret publié le 28 juin, le constat partagé a été validé à l'unanimité par les

Conseils d'Écoles extraordinaires, l'un en maternelle, l'autre, à l'école élémentaire. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a pris connaissance des comptes-rendus de ces conseils extraordinaires, et, après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), a accordé une dérogation au cadre général de 4,5 jours pour notre commune, permettant ainsi le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Nos écoliers ont donc repris le chemin de l'école le 4 septembre dernier. Ils évolueront pour cette année scolaire 2017/2018 à ces nouveaux « anciens rythmes », à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Bonne, sereine et studieuse année à tous !

Nathalie COLLIN-CESTONE



# Les Animations Estivales

Après une expérimentation positive en 2016, la municipalité a une nouvelle fois organisé des Animations Estivales 2017 en 2 temps : une première période de trois semaines au début des vacances, une seconde d'une semaine à la fin des vacances. Le thème retenu : l'Europe à travers les yeux de Tintin et de Titi.

Durant les vacances d'été, la commune propose aux enfants de découvrir diverses activités tant sportives qu'artistiques et manuelles. Le fil conducteur de ces semaines était l'Europe, thème choisi par la municipalité pour 2017.

L'équipe du service périscolaire avait concocté un programme dynamique pour s'amuser, rire et se dépasser. Les enfants sont allés à l'Adeppa de Vigy pour s'initier à la course d'orientation ainsi qu'au nourrissage des animaux. L'escrime, le tir à la sarbacane et le bumball ont eu une belle place au cours de l'été. N'oublions pas le grand retour des baignades à la piscine de Boulay ainsi que des journées passées dans deux parcs d'attractions : Walygator et Pokeyland. Le tout agrémenté de grands jeux et de pique-niques.

La session d'août s'est achevée par un stage de football encadré par l'AS Scy-Chazelles. Ce fut un bel été... A garder dans nos mémoires en attendant 2018 !

Sandrine PRATI STEILER



LABYRINTHE À VIGY



ESCRIME



TIR À LA SARBACANNE



PISCINE



# jeunesse et loisirs ➤



WALYGATOR



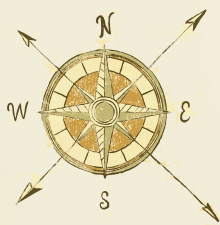
QUAD À POKEYLAND



ACROBRANCHE



FOOT À L'AS SCY-CHAZELLES



## Les fêtes du mois de septembre

A Scy-Chazelles, les fêtes du mois de septembre accompagnent la reprise.



### Dimanche 3 septembre - Fête de la Vigne

La fête commence toujours par les discours officiels. C'est pourquoi, après la messe célébrée par Monseigneur Clément, plusieurs orateurs se sont exprimés : Jean-Louis Masson, Sénateur de la Moselle, Marie-Louise Kuntz, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Frédéric Navrot, Maire de Scy-Chazelles et bien sûr Lucette Waltrigny, Présidente des Amitiés Sigéo-Castelloises. Les discours ont laissé place au vin d'honneur, au cours duquel les invités pouvaient se rendre à la rencontre des exposants : Geneviève et Norbert Molozay du Château de Vaux, Legrandjacques de Rozérieulles, le domaine Buzéa et

Le Domaine des Béliers d'Ancy-sur-Moselle. D'autres artisans sont également fidèles au rendez-vous pour démontrer leur savoir-faire, notamment dans la confection de miel, ou de bijoux fantaisie et magnétiques. Notons également les expositions de livres, pour les enfants par Clarisse Maas et au sujet des plantes, par Corinne Derrieu.

L'après-midi était plus festif. L'orchestre « Célébration » a interprété des morceaux de variété de toutes époques. Le groupe Texas Tennessee de Verny a enchanté le public en faisant claquer les santiags sur la piste de danse. Ensuite, le public a été comblé par la nouvelle chorégraphie d'Elena Dance autour de danses Latino. Dans une ambiance théâtrale, le jongleur et le cracheur de feu ont fait admirer au public ébahi leur parfaite maîtrise des gestes. Merci aux Amitiés Sigéo-Castelloises.

### Dimanche 24 septembre - Rando des Lavoirs.

Tous les cyclistes attendent avec impatience La Rando des Lavoirs. L'itinéraire comprend quelques difficultés mais reste accessible au plus grand nombre. C'est donc un évènement majeur sur nos coteaux car, au plaisir du sport, s'ajoute celui de la balade-découverte. Cette année encore, les amateurs de VTT ont trouvé sur leur chemin des stands de ravitaillement dressés dans les lavoirs des différentes communes. A Scy-Chazelles, les membres de l'Association Scy-Chazelles Loisirs les ont accueillis dans de très bonnes conditions. Tous les ans, ils accomplissent ce travail bénévole avec générosité. Pour l'édition 2017, ils ont fait passer 1207 sportifs avec beaucoup de fluidité tout en offrant un grand choix de boissons et d'aliments reconstituants. Nul doute que les sportifs garderont un excellent souvenir de cette étape dans notre commune. Merci à l'association Scy-Chazelles Loisirs.



### Samedi 30 septembre et dimanche 1<sup>er</sup> octobre – Mémoire d'un Terroir



C'est devenu une habitude, le salon du livre constitue l'ossature de la manifestation. Durant les deux journées, de très nombreux ouvrages, principalement centrés sur l'histoire locale, étaient exposés. Les visiteurs ont pu échanger avec les auteurs. Parmi eux, les Sigéo-Castellois étaient en bonne place. D'une part, Corinne Derrieu présentait ses ouvrages sur les bienfaits de la nature et Rémy Gratier de Saint Louis faisait entrer les visiteurs dans son univers de romans historiques ou d'Héroïc Fantasy avec ses collections « Bran Dents de Loup » et « La Geste du Marquis Morteterre ». D'autre part, les enfants de l'école Bernard Rabas ont écrit et mis en valeur La légende de Scy-Chazelles. Chaque jour, des conférences, l'une sur les vitraux de Cocteau

et Chagall, l'autre sur la couleur dans l'art, ont suscité un vif intérêt chez les auditeurs.

Un programme très ambitieux était donc proposé et il a ravi tous les amoureux de culture locale et de littérature. Merci à l'association Etincelles.

Yannick GROUTSCH

# Notre école primaire s'équipe de vidéoprojecteurs interactifs

Depuis mai, l'école primaire Bernard Rabas a été dotée de nouveaux équipements numériques. En effet, juste avant les vacances d'été, les cinq classes de primaire ont vu leurs tableaux noirs disparaître et faire place à des tableaux blancs, surmontés de tous nouveaux vidéoprojecteurs interactifs.

Depuis plusieurs années les classes disposaient de vidéoprojecteurs mobiles qui engendraient beaucoup de manipulations lors de chaque mise en place, sans parler des câbles qui traînaient au milieu de l'espace. Afin de pallier ce problème et en concertation avec les instituteurs, de la classe de CE1 jusqu'au CM2, tous ont pu bénéficier de ce nouvel outil.

Le vidéoprojecteur interactif permettra aux enseignants de projeter une image, provenant d'un ordinateur, sur le tableau. Une projection à ultra-courte focale installée au-dessus du tableau, transforme ce dernier en un tableau interactif. Celui-ci est capable de détecter la position d'un stylet tenu par l'enfant sur la surface de projection. Le vidéoprojecteur interactif permet, outre la visualisation de documents écrits ou photographiques, l'intervention directe à l'aide d'un stylet, qui fonctionne comme une souris, sur la surface où est projetée l'image. Les élèves se sont très facilement adaptés à cette technologie de pointe, puisqu'ils font partie de cette génération qui a grandi avec les tablettes et autres ordinateurs tactiles.

c'est M. Piccin, instituteur référent informatique, qui se charge de guider ses collègues pour optimiser l'utilisation de ce nouvel outil qui n'exclut pas les méthodes traditionnelles d'apprentissage. Mais nous n'allons pas en rester là, d'autres projets sont encore à l'étude avec notamment le réseau internet fibre pour une meilleure connexion, etc.



Cette installation, qui s'inscrit dans le projet «école numérique», a un coût et entre dans une démarche de modernisation de nos écoles voulue par la municipalité. Après la rénovation et l'installation du réseau internet dans toutes les classes, puis l'achat de nouveaux ordinateurs portables plus performants, la commune a ainsi investi près de 20 000€ en faveur des nouvelles technologies pour nos élèves. L'objectif est entre autres de les faire entrer l'école dans l'ère numérique, ce qui est incontournable de nos jours.

La société BCS, qui nous a fourni et installé ce matériel, a dû sacrifier le grand week-end de l'Ascension afin que la surprise soit totale dès le lundi. Après quelques explications techniques auprès des instituteurs,

Marc BURGUND



## Carnet de Scy-Chazelles

### NAISSANCES .....

DELVECCHIO Garance	30/05/2017
DAVIRON VARACHE Wyatt	25/06/2017
MORETAU Jade	19/07/2017
SAUCE Gabin	21/07/2017
GIL Thao	29/07/2017
GRAZIOSO ZWICK Oscar	05/08/2017
JONOT Ella	13/08/2017
MARCO JEAN-FRANÇOIS Ylan	14/08/2017
KIFFEURT Ava	05/09/2017
FRASELLE Alice	09/09/2017
GHALLEB Maloé	20/09/2017
HOBERDON Baptiste	25/09/2017

### MARIAGES .....

PERRET Michaël et LEBRUN Maëlle	30/06/2017
CLAVREUX Guillaume et TINA Andréa	08/07/2017
DICANDIA Raphaël et BERVILLE Jessica	19/08/2017
HENNEQUIN Joseph et HINTERHOLZ Claire	02/09/2017
WEBER Noël et GAUB Stéphanie	09/09/2017
BALLAND Michaël et DE BIASE Leslie	16/09/2017
PÉTERLÉ Pascal et KRUTEN Emilie	07/10/2017

### DÉCÈS .....

LEYVAL Jacques	24/06/2017
SCHIAVO Jean-Paul	06/08/2017
MARTIN Jean-Claude	18/09/2017

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Tél. 03 87 60 07 14*

### Urgences

- ♦ **Bureau de police de Montigny-lès-Metz**  
155 rue de Pont-à-Mousson - 03 54 48 83 80
- ♦ **Commissariat central de Metz :**  
03 87 16 17 17
- ♦ **Police municipale** - C. Christal :  
06 01 16 70 97  
police.municipale@mairie-scy-chazelles.fr
- ♦ **Fourrière Metz Métropole** : 03 87 20 10 10  
(en semaine). Week-end dès vendredi 12h :  
appeler la police nationale (17) qui transmettra à l'astreinte.
- ♦ **Service du médecin de garde :**  
0 820 33 20 20. En cas de non-réponse, appeler le 15.
- ♦ **Centre anti-poison - Nancy** : 03 83 32 36 36
- ♦ **Usine d'Electricité de Metz** : 03 87 34 44 44
- ♦ **Distribution eau potable :**  
VEOLIA 0 810 463 463 / SAUR : 0 811 747 078
- ♦ **GrDF** : Urgence gaz naturel 0 800 47 33 33 /  
Raccordement 09 69 36 35 34
- ♦ **Engie** : Contrat Dolcevita 09 69 324 324

### Santé

#### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- ♦ **CABINET MÉDICAL - Dr V. Gautier / Dr C. Véronèse** - 9 rue Verdun - Moulins-lès-Metz - 03 87 60 56 08
- ♦ **Dr A. Iser** - 18 rue de Metz - Moulins-lès-Metz - 03 87 60 34 96
- ♦ **CABINET MÉDICAL** - 15 rue du Gal de Gaulle - Longeville-lès-Metz  
**Dr A. Mabilie** : 03 87 30 13 40  
**Dr F. Piccin** : 03 87 32 50 22

#### PHARMACIE

- ♦ **Pharmacie de Longeville**  
92 rue du Gal de Gaulle - Longeville-lès-Metz - 03 87 30 54 51
- ♦ **Pharmacie de la Plage**  
rue de Metz - Moulins-lès-Metz - 03 87 60 02 03

#### CHIRURGIENS DENTISTES

- ♦ **M. Engels-Deutsch** - 91b voie de la Liberté - 03 87 60 02 40

#### SAGES-FEMMES

- ♦ **Mme Christine Huber** - 50 bd St Symphorien - Longeville-lès-Metz
- ♦ **Melle Marie Bauen** - 50 bd St Symphorien - Longeville-lès-Metz

#### INFIRMIÈRES

- ♦ **CABINET D'INFIRMIÈRES - S. Capovilla et V. Prette** - 16 voie de la Liberté - 03 87 32 72 19 ou 06 09 26 37 63
- ♦ **Mme L. Fauconnet et Mme Schneider**  
122 voie de la Liberté - 06 61 61 90 18

- ♦ **N. Schmitt-Walpael** - 2 chemin des Brayes - 06 30 37 85 55

#### KINÉSITHÉRAPEUTE

- ♦ **Mme M. Pierlot** - 62 voie de la Liberté - 03 87 66 39 49

#### ORTHOPHONISTE

- ♦ **Mme E. Poignon** - 67 voie de la Liberté - 03 87 60 08 29

#### PÉDICURE PODOLOGUE

- ♦ **Mme MC. Monnier-Rigollet** - 67 voie de la Liberté - 03 87 60 43 43

#### OSTÉOPATHE D.O.

- ♦ **M. Kiffeurt** - sur RDV - 17 voie de la Liberté - 03 87 30 73 81 ou 06 99 96 40 04

#### PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

- ♦ **Mme Crespin** - 67 voie de la Liberté - 09 53 78 39 32 ou 06 66 97 83 23

### Divers

- ♦ **La Poste** - Châtel Saint Germain et Longeville-lès-Metz - 3631
- ♦ **Presbytère catholique**  
4 rue des Moulins - Moulins-lès-Metz  
09 80 33 83 76
- ♦ **Presbytère protestant** - M. Jean Mahler  
Sainte Ruffine - 03 87 69 69 00 ou 06 07 25 80 76
- ♦ **Taxi JM** - 5 voie de la Liberté - 03 87 80 20 54 ou 06 62 58 38 27
- ♦ **Enlèvement des encombrants** :  
03 87 20 10 10
- ♦ **Déchetterie** d'Ars-sur-Moselle :  
(Lun., jeu. : 14h - 18h30 ; Mar., mer., ven., sam. : 9h30 - 18h30 ; Dim. : 9h30 - 12h30)
- ♦ **Haganis** - Service clients : 03 87 34 64 60  
www.haganis.fr
- ♦ **Bibliothèque** : 03 87 60 35 52 -  
bibliotheque@mairie-scy-chazelles.fr  
(Mar., jeu., vend. 14h-18h, Mer. 8h30-12h et 14h-18h, sam. 9h-12h et 14h-16h)
- ♦ **Accueil périscolaire** : 03 87 60 48 23
- ♦ **Crèche « Les Scygoigneaux »** : 1 impasse de l'Archyre - mc.scychazelles@aasbr.com  
03 87 61 24 92
- ♦ **Relais Assistantes Maternelles " St-Quentin "** : 03 87 31 19 23
- ♦ **Relais Assistante Sociale**  
Centre Médico-Social - 7 pl Jean Schaff - Montigny-lès-Metz - 03 87 20 10 10
- ♦ **CLIC - Centre Locaux d'Information et de Coordination** - Metz Campagne  
03 87 36 37 38
- ♦ **ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement** - www.adil57.org
- ♦ **Maison de la justice et du droit** - 03 87 18 50 67
- ♦ **Numericable - Service client** : 3990  
(0,80 cent mise en relation puis cout d'un appel local)